

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN25-VIDEOPRO-JL/VG/LD

DECISION N° 2025/34 - Demande de subvention – Installation de la vidéo protection sur la commune de Grand-Couronne.

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs ;

Vu la présentation en séance plénière du CLSPD du 20 septembre 2023 du schéma général et stratégique d'implantation de la vidéo protection ;

Face à un besoin croissant de sécurité et de vigilance, la commune a décidé de renforcer son dispositif de vidéoprotection. Cette décision s'inscrit dans une volonté claire de mieux surveiller les espaces publics, en particulier depuis l'incendie qui a gravement touché l'hôtel de ville, événement marquant ayant mis en lumière la vulnérabilité de certains sites sensibles. Dans ce contexte, la municipalité considère comme prioritaire la mise en place de moyens de surveillance plus performants afin de prévenir les actes de malveillance et de garantir la sécurité des habitants et des bâtiments communaux.

A ce stade, ce projet s'évalue à 32 925,94 € HT comprenant tous les frais liés à l'installation de la vidéoprotection.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du dispositif CALAE de la Préfecture de Seine-Maritime et son montant s'élève à 32 925,94 € HT soit 39 511,13 € TTC.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

DIRECTION DES FINANCES

Abbie Virginie GINSTRA

virginie.ginstra@ville.grandcouronne.fr
Votre référence : DFIN25-VIDEOPROJET-VG-1D

Projet : Installation de la vidéoprotection sur la commune	Montant HT de l'opération
Installation Vidéoprotection	32 925,94 €
TOTAL	32 925,94 €

Considérant les dépenses d'un montant de 32 925,94 € HT à la l'installation de la vidéoprotection sur la commune de Grand-Couronne.

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du dispositif CALAE de la Préfecture de Seine-Maritime pour cet investissement évalué à 32 925,94 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 8 Octobre 2025

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

